

**COMPTE RENDU DU 1<sup>er</sup> CONSEIL D'ECOLE**  
Mardi 8 novembre 2016 à Saint-Denis-sur-Loire

RPI Ménars/ Villerbon/ Saint-Denis-sur-Loire

La séance débute à 18 h 30

**Présents :**

Jean-Marc MORETTI, maire de Villerbon  
Yves GEORGE, maire de Ménars  
Benoît SIMONNIN, maire de Saint-Denis-sur-Loire  
Martine CIRET, maire-adjoint à Saint-Denis-sur-Loire

Emmanuelle LE GALL, déléguée des parents d'élèves CM2  
Isabelle RODRIGUES, déléguée des parents d'élèves CE2 de Ménars  
Sylvie FEVRIER, déléguée des parents d'élèves CP de Ménars  
Michelle BEULAY, déléguée des parents d'élèves CM1 de Saint-Denis-sur-Loire  
Virginie LEPINAY DAVAUDET, déléguée des parents d'élèves CM1 de Saint-Denis-sur-Loire  
Axelle SOHOU, déléguée des parents d'élèves PS de Saint-Denis-sur-Loire  
Sophie WARDEGA, déléguée des parents d'élèves CE1 de Ménars  
Laurent CHANDIVERT, délégué des parents d'élèves CE2 de Ménars  
Amélie DA CRUZ, déléguée des parents d'élèves PS-MS de Villerbon

Laure ROUPILLARD, directrice école de Villerbon  
Marianne PERDEREAU, enseignante à Villerbon  
Sylvie LOPES DOS SANTOS, enseignante à Villerbon  
Amélie SAINT-PAUL, directrice école de Ménars  
Aurore HENRIOT, enseignante CE1-CE2 de Ménars

**Excusés :**

Claire LE FLOCH, maire-adjoint à Ménars  
Cécile MEUBLAT-GIRARDIN, maire-adjoint à Villerbon  
Sophie MOHR, directrice de Saint-Denis-sur-Loire  
Dolorès GARREAU, enseignante à Saint-Denis-sur-Loire  
Marie PAIN, déléguée des parents d'élèves de PS-MS de Villerbon  
Alexandra DA SILVA, déléguée des parents d'élèves CM2 Villerbon

**ORDRE DU JOUR :**

1. Vote pour réunir les trois Conseils d'école
2. Rappel des compétences du Conseil d'école
3. Vote du règlement intérieur
4. Effectifs de rentrée 2016 et répartitions
5. Nouveau projet d'école et Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
6. Nouveaux programmes
7. PPMS
8. Sorties et fêtes
9. Budget
10. Questions des parents d'élèves

### **1 – Vote**

A l'unanimité pour la réunion des trois Conseils RPI

### **2 - Compétences du Conseil d'école :**

Avis et présentation du projet d'école, intégration des élèves en situation de handicap, regard sur les règles d'hygiène et les questions de sécurité.

### **3 – Règlement intérieur :**

- Rappel des horaires
  - Lecture du règlement intérieur (cf. règlement intérieur) et de la charte de la laïcité
- Règlement voté à l'unanimité

### **4 – Effectifs de rentrée 2016 :**

Saint-Denis-sur-Loire : 8 PS + 18 GS soit **28**

Villerbon : 11 PS + 15 MS soit **26**

Ménars : 22 CP

Ménars : 10 CE1 + 14 CE2 soit **24**

St-Denis-sur-Loire : **20** CM1

Villerbon : **20** CM2

Soit un total général de 127 élèves

→ Moyenne **21,6 élèves par classe**

→ Très faible effectif

(normalement 28 élèves minimum en élémentaire et 30 en maternelle)

### **5 – Nouveau projet d'école et TAP**

#### Priorités :

- Améliorer les compétences dans la maîtrise de la langue (écrit et oral)
  - Proposer un parcours culturel commun (art, culture...)
  - Mieux vivre à l'école, développer le sens des responsabilités et la solidarité, s'épanouir au sein d'un groupe.
- Projet sur 3 ans minimum

#### \* TAP :

- Théâtre

- Anglais prochainement

- Education Physique et Sportive

(pour les maternelles : que du jeu, pas d'activités prédéfinies).

Ménars : Arts plastiques, initiation au judo

Interrogation d'une maman : on ne connaît pas le contenu de ce qui est appris/ fait en maternelle.

Rappel : pas de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) en maternelle !

Atelier jeux de société avec des parents/ jouer librement.

Il est demandé aux parents de relire les documents plutôt que de poser des questions récurrentes.

## 6 – Nouveaux programmes

Entrée en vigueur des nouveaux programmes le 1<sup>er</sup> septembre 2016, avec changement des cycles :

Cycle 1 : maternelle PS, MS, GS

Cycle 2 : CP, CE1, CE2

Cycle 3 : CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>

- Répartition des compétences entre professeurs des collèges et professeurs des écoles.
- Rencontres plus fréquentes avec les professeurs de collège (au moins trois dans l'année).
- Suivi des élèves, du CM2 au collège.
- Prochaine rencontre en mars, journée complète de mise en commun du travail entre professeurs et enseignants.
- Mise en place de projets entre les élèves :

### Exemples :

- concours Matador « Compte est bon » CM1-CM2 en lien avec la 6<sup>ème</sup>
- course d'orientation au sein du collège : binôme CM2/ 6<sup>ème</sup>

## 7 – PPMS :

Exercice de mise en sûreté effectué (cycles 2 et 3) : 10 – 15 min (comment se cacher et se barricader dans les classes ? Les élèves ont donné beaucoup d'idées).

→ Très compliqué pour les élèves de ne pas bouger

Problème soulevé par l'école de Ménars : accès non fermé en cours de journée dû à la mairie. Fermer à clé des portillons n'empêche en rien de sauter rapidement par-dessus.

## 8 – Sorties et fêtes :

→ Maternelle : Villerbon/ Saint-Denis-sur-Loire

- Travail sur le thème « Les choses du vivant et le non-vivant » autour de l'arbre, des saisons, avec la sortie à la réserve naturelle de Marolles le 15 novembre.
- Sorties au cinéma le 8 novembre : « Monsieur Bout de Bois », cinéma Les Lobis.
- Carnaval
- Visite de l'exposition « Vivant-non-vivant » au muséum d'histoire naturelle, le 5 janvier
- Clotilde Delacroix, auteur jeunesse, viendra dans toutes les classes

→ Ménars :

- Vendredi 18/11 : bd BOUM (festival de bandes dessinées à Blois, journée entière)
- Mars : Sortie des CE1- CE2 à Blois (travail autour de l'album « L'horloger du roi »)  
Nettoyage des bords de Loire par les deux classes.
- Juin : journée randonnée jusqu'au parc des Mées

→ CM2 :

- Sortie le 6 décembre au C.D.E.R. (Centre Départemental d'Education Routière) : le cycliste et le passager.

→ Chorale avec Emilie : mardi 30 mai 2017

Question des parents : pourquoi la chorale n'a-t-elle pas lieu le vendredi ? Réponse : en raison du coût important de location de la salle des fêtes les vendredi, samedi ou dimanche. Pour en bénéficier le vendredi, il faut la louer tout le week-end : coût trop élevé.

- Projet avec Emilie, intervenante musicale, sur le thème de l'Inde : des musiciens interviennent dans toutes les écoles du R.P.I.

→ Fête d'école (avec les 3 modules de l'estrade) : dimanche 25 juin à Ménars

### 9 - Budget

Les mairies donnent :

- 250 euros par classe pour les transports scolaires
- 100 euros par direction
- 54 euros par élève et par classe

- Distribution de livres : contacter la bibliothèque Abbé-Grégoire qui organise un désherbage/ an
- Aide financière de l'APE pour les sorties et projets pédagogiques

### 10 - Questions des DPE

→ Villerbon :

Où sont préparés les repas et par qui ? Et menus ? Centrale

- Les menus sont affichés en élémentaire et mis dans les cahiers en maternelle.

- Le maire précise que les enfants peuvent goûter mais ne sont pas obligés.

→ Un parent fait remarquer que les repas pourraient être plus équilibrés

→ Demande de porte-manteaux extérieurs sur la commune de Villerbon (sous le préau)

- Problème de garderie : la garderie a lieu dans la commune de résidence sauf en cas de dérogation acceptée par les deux maires. Il n'y a plus d'enfant de Mulsans en raison du forfait communal non payé par la mairie. Les maires n'accepteront pas de dérogation par Mulsans sauf si fraterie déjà scolarisée dans le R.P.I.

→ Questions propres à Villerbon :

Les enseignantes remercient la municipalité pour l'installation des détecteurs de fumée.

Demandes enseignante :

- Achat d'une tablette + imprimante en classe maternelles M. le Maire est d'accord

- Achat petit mobilier : voir coopérative scolaire ou A.P.F.

- Cabane de jardin pour ranger le matériel de sport CM2 - A envisager

→ Questions propres à Saint-Denis-sur-Loire :

R.A.S ou absence des deux enseignantes

→ Questions propres à Ménars :

1-Sécurité :

Les parents sont inquiets quant à la sécurité des enfants, les deux portillons étant toujours ouverts. Le maire répond qu'il n'est pas possible de les fermer, car l'enceinte de l'école est également celle de la mairie. Néanmoins des travaux sont prévus pour regrouper les deux classes autour de la cour d'école, et déplacer la mairie dans l'autre bâtiment. L'enceinte de l'école serait ainsi sanctuarisée et pourra être fermée à clé.

2-Rappel aux parents :

Si votre enfant a eu un souci avec un camarade sur le temps scolaire, vous ne pouvez pas régler cela en parlant directement à l'enfant concerné dans la cour de l'école, c'est interdit. Vous devez voir cela avec les parents de l'enfant, ou avec les enseignantes. Un mot a été distribué dans les cahiers de liaison dans ce sens.

3-Suite aux demandes des parents lors des précédents conseils d'école, la mairie a embauché Morgane afin de seconder Line pour les surveillances des récréations après la cantine, et à la garderie. Elle participe également aux TAP. Elle est très appréciée par les enfants, et par l'équipe encadrante.

4-L'école remercie la mairie, qui a cette année encore autorisé Line à accompagner les classes lors des sorties (bd BOUM, piscine...)